

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-176/T169

Nos réf. : CH/AF/HM/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES AVENUE DE L'ARCALOD DU 28 JUIN 2021 AU 2 JUILLET 2021 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise EUROVIA ALPES,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

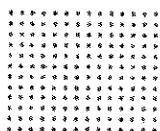
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de carottage pour analyse d'enrobés, réalisés par l'entreprise **EUROVIA ALPES, avenue de l'Arcalod, autour du rond-point de l'Arcalod, du lundi 28 juin 2021 au vendredi 2 juillet 2021.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie, au lieu et pendant la période cités à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : Les véhicules circuleront au pas du piéton aux abords et le long du chantier pendant la durée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise EUROVIA ALPES.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise mentionnée ci-dessus.



Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- EUROVIA ALPES 80 route des Ecoles 74330 POISY,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

